

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 41

Armées.

SERVICE DES POUDRES

Rapporteur spécial : M. Georges LOMBARD.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, *vice-présidents* ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguella, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 47), 684 (tome III) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Défense nationale - Poudres.

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe du Service des Poudres fait, sans doute pour la dernière année, l'objet d'une présentation séparée : on sait en effet que la loi du 3 juillet 1970 a supprimé le Service des Poudres et créé deux organismes nouveaux :

— le Service technique des poudres et explosifs (S. T. P. E.), organe étatique chargé de fournir aux directions techniques les explosifs dont elles ont besoin ;

— la Société nationale des poudres et explosifs (S. N. P. E.), dont le capital appartient en quasi-totalité à l'Etat, chargée de la fabrication et de la vente des explosifs.

Ces modifications de structure ont entraîné des changements profonds dans l'organisation et le rôle des établissements dépendant de l'ancien Service des Poudres, changements qui ont été réalisés de 1971 à 1973 et décrits dans les rapports faits à l'occasion de la présentation des budgets de 1972 et 1973.

Le projet de budget annexe de 1974 a donc un caractère essentiellement transitoire : l'achèvement des opérations de conversion et de restructuration du Service entraînera sa disparition, les charges propres du S. T. P. E. (personnel et frais de fonctionnement) étant alors imputées directement à un chapitre du budget militaire.

I. — Généralités.

La présentation du budget annexe est faite sous une forme voisine de celle des années précédentes, bien qu'il ait perdu sa raison d'être essentielle qui était la description détaillée de l'activité d'un service industriel de l'Etat.

Il reflète simplement le double rôle du S. T. P. E. :

a) Rôle transitoire consistant à achever les opérations administratives et techniques liées à la disparition du Service des Poudres :

— gestion du personnel en attendant soit leur embauchage par la S. N. P. E., soit leur transfert à un autre service de la Délégation ministérielle pour l'armement ;

— restructuration du Service qui doit aboutir à la concentration des activités de la S. N. P. E. sur quelques établissements : Saint-Médard, Le Bouchet, Bergerac, Sorgues, Vonges, Pont-de-Buis, Toulouse-Empalot ;

— fermeture et reconversion des autres établissements : Esquerdes, Sevrans, Angoulême, Saint-Chamas, Toulouse-Braqueville, tant au point de vue du personnel à reclasser que du domaine à liquider ;

— opérations de contrôle de l'industrie des explosifs civils et d'apurement des marchés passés par la Direction des Poudres et non encore achevés.

b) Rôle permanent qui constitue la raison d'être du S. T. P. E. et demeurera seul après 1975 :

— définition et surveillance de l'exécution des programmes d'études, de développement et de fabrication de la Délégation ministérielle pour l'armement, dans le domaine des poudres, des propergols et des explosifs ;

— liaison avec les directions techniques qui expriment leurs besoins et la S. N. P. E. qui doit les satisfaire.

II. — Prévisions pour 1974.

Les grandes masses du budget annexe des Poudres pour 1974 peuvent être ainsi présentées et comparées à ce qu'elles étaient en 1973 :

	1973	1974	DIFFÉRENCE
	(En millions de francs.)		
Recettes.			
PREMIÈRE SECTION. — Exploitation.			
Fabrications et cessions.....	175,5	186,9	+ 11,4
Subvention du budget général pour l'entretien des installations réservées et le stockage des poudres	2	»	— 2
Subvention du budget général pour la couverture des dépenses relatives aux rentes accidents du travail	6	»	— 6
Prélèvement sur le fonds de réserve.....	»	1,4	+ 1,4
Produits divers, recettes accessoires.....	3	1,5	— 1,5
Part d'organismes extérieurs à des dépenses d'études	3	2,9	— 0,1
Location de biens meubles ou immeubles.....	4,2	3,8	— 0,4
Remboursement par la S. N. P. E. des dépenses relatives au personnel.....	100,7	77,9	— 22,8
Total de la première section.....	294,4	274,4	— 20

	1973	1974	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
DEUXIÈME SECTION. — Etudes et recherches.			
Subvention du budget général pour études et recherches	84,1	90	+ 5,9
TROISIÈME SECTION. — Investissements.			
Subvention du budget général pour travaux intéressant la défense nationale.....	71,6	12,2	— 59,4
Prélèvement sur le fonds de réserve.....	6,5	3	— 3,5
Total général	456,6	379,6	— 77
Dépenses.			
CRÉDITS DE PAIEMENT			
PREMIÈRE SECTION. — Exploitation.			
1 ^o partie. — Personnel	94,2	73,1	— 21,1
2 ^o partie. — Matériel et fonctionnement.....	182,4	192,5	+ 10,1
3 ^o partie. — Charges sociales.....	17,8	8,8	— 9
Total de la première section.....	294,4	274,4	— 20
DEUXIÈME SECTION. — Etudes et recherches..	84,1	90	+ 5,9
TROISIÈME SECTION. — Investissements.			
Travaux d'équipement et de concentration.....	16,1	15,2	— 0,9
Participation de l'Etat aux travaux de concentration exécutés par la S. N. P. E.....	62	»	— 62
Total général.....	456,6	379,6	— 77
AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
Etudes et recherches.....	99,1	99	— 0,1
Investissements	35,1	10,7	— 24,4
Total	134,2	109,7	— 24,5

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

A. — EXPLOITATION

Recettes.

1° Fabrication et cessions : les cessions aux services consommateurs doivent, en 1974, augmenter de 11,4 millions de francs, soit 6 % du chiffre correspondant de 1973. Les deux tableaux ci-dessous donnent l'évolution des ventes par produits de 1971 à 1974, et celle des ventes par clients :

	1970 Réalisation.	1972 Réalisation.	1973 Prévision.	1974 Prévision.
	(En millions de francs.)			
<i>Produits.</i>				
Explosifs	9,6	12,6	11,8	13,6
Poudres pour armes.....	23,6	42,6	50,8	55,7
Poudres pour autopropulsés...	57,3	67,3	93,6	101,2
Poudres noires.....	0,5	0,2	1,8	1,2
Engins spéciaux.....	0,9	4,8	10,1	9,7
Divers	2,2	2,1	7,4	5,2
Total	94,1	129,6	175,5	186,6
<i>Services.</i>				
Direction technique des armements terrestres	43,3	75,5	96,6	101,6
Direction technique des constructions aéronautiques.	5,1	2,8	2,2	2,3
Direction technique des constructions navales	8,2	7,2	10,2	9,7
Direction technique des engins	36,8	43,7	66	72,5
Services publics.....	0,7	0,4	0,5	0,5
Total	94,1	129,6	175,5	186,6

On remarquera l'évolution régulière des ventes de poudres pour armes, ainsi que l'accélération, au cours des deux dernières années, de la vente des poudres pour autopropulsés : l'importance de la Direction technique des engins comme client s'est considérablement renforcée en 1973 et en 1974.

Les prix de vente des produits résultent des prix de livraison par la S. N. P. E., prix débattus lors de la passation des marchés : de 1972 à 1973, compte tenu de la baisse de la T. V. A., ces prix

ont augmenté de 2,7 % en moyenne. En outre, le S. T. P. E. ajoute une marge d'intervention qui doit permettre son fonctionnement : elle était de 3,5 % en 1972 et a été réduite à 2,5 % en 1973.

Pour le budget annexe de 1974, la marge d'intervention a été fixée à 2,9 %, et la hausse des prix par rapport à 1973 doit être limitée en tout à 5,3 %.

2° Le remboursement par la S. N. P. E. des dépenses relatives aux personnels mis à sa disposition diminue de 22 %, traduisant ainsi la réduction de ces effectifs et la tendance à une normalisation de la situation du personnel des établissements loués à la S. N. P. E.

Dépenses.

1° Les dépenses de personnel doivent diminuer de 20 % en 1974 ; ceci résulte d'un double mouvement : les différents personnels bénéficient évidemment des mêmes augmentations de rémunérations que ceux qui figurent au budget général, mais leurs effectifs doivent diminuer de manière importante ; le tableau suivant donne l'évolution réelle et prévue des effectifs budgétaires de 1972 à 1974 :

	1972	1973	1974	DIFFERENCE 1974-1973
<i>Personnels militaires.</i>				
Ingenieurs de l'armement.....	68	68	13	— 55
Ingenieurs d'études et de travaux.....	80	80	47	— 33
Officiers d'administration.....	36	36	20	— 16
Agents techniques.....	295	292	165	— 127
Officiers détachés	2	2	2	»
Total	481	478	247	— 231
<i>Personnels civils.</i>				
Titulaires	610	603	399	— 204
Contractuels	415	110	95	— 15
Auxiliaires	1	1	1	»
Total	1.026	714	495	— 219
<i>Personnels ouvriers.....</i>	4.310	1.907	1.434	— 473
Total général.....	5.817	3.099	2.176	— 923

Ces réductions, en 1974, correspondront principalement aux trois opérations suivantes :

Concentration d'établissements.....	180
Application de la loi, c'est-à-dire prise en charge par la S. N. P. E.	669
Transfert au budget général.....	45
Total	894

2° Les charges d'exploitation et de fonctionnement augmentent de 10,1 millions de francs, soit 5,5 %.

B. — INVESTISSEMENTS

Les recettes proviennent, on l'a vu plus haut, de subventions du budget général pour études et recherches et pour couvrir les dépenses de travaux intéressant la Défense nationale, ainsi que d'un prélèvement sur le fonds de réserve.

Les dépenses en capital sont regroupées en deux sections : études et recherches, dépenses de premier établissement.

Chapitre 375. — <i>Etudes et recherches</i> :	1973	1974
	(En millions de francs.)	
Autorisations de programme.....	99,1	99
Crédits de paiement.....	84,1	90

La répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les diverses activités du Service diffère peu de ce qui avait été prévu l'an dernier :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1973	1974	1973	1974
	(En millions de francs.)			
Explosifs	16,6	16,2	15,6	13
Autopropulsion	55,9	54,5	45,5	53
Poudres et nitrocellulose.....	12,2	13,8	9,7	11
Etudes communes et matériaux....	14,8	14,5	13,2	13
Total	99,1	99	84,1	90

Les dépenses de premier établissement comprenaient jusqu'ici trois chapitres :

Chap. 9700. — Travaux d'équipement et de concentration ;

Chap. 9710. — Versement au fonds de réserve ;

Chap. 9720. — Participation de l'Etat aux travaux de concentration exécutés par la S. N. P. E.

En 1974, seul le premier chapitre est doté, et en assez forte diminution sur l'année précédente :

Chapitre 9700. — *Equipement et concentration* :

	(Millions de francs.)	
	1973	1974
	—	—
Autorisations de programme.....	35,1	10,7
Crédits de paiement.....	16,1	15,2

Le S. T. P. E. n'ayant plus d'activité industrielle, ces crédits ne s'appliquent plus qu'aux travaux intéressant la Défense nationale.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Poudres.